

Seraing, le 03 novembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 1122-24 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, je vous remercie d'inscrire à l'ordre du jour du conseil communal de ce 09 novembre 2015 le point suivant :

Concerne : Terrain Jacobois, rue des six Bonniers à Seraing

Monsieur le Bourgmestre,

Bonne nouvelle pour les riverains de la rue des six Bonniers, enfin, le terrain Jacobois va être nettoyé, un réel soulagement pour les riverains.

Pour rappel, pendant des décennies, ce site a accueilli des milliers de M3 de déchets.

Une contamination de ces déchets en hydrocarbures cycliques, hydrocarbures pétroliers, métaux lourds et amiante a été mise en évidence.

Pourtant j'ai encore quelques questions par rapport à ce terrain :

- 1. Les riverains voient des ouvriers extrêmement protégés pour réaliser les travaux sur le site, qu'en est-il d'une éventuelle protection pour les riverains les plus proches ?*

2. *On va démolir une maison construite de manière illégale, des riverains de cette maison ont entendu « des bruits » d'expropriation de leurs maisons, qu'en est-il Monsieur le Bourgmestre*
3. *Les ouvriers du chantier ont expliqué qu'un talus viendrait quasiment remplacer la maison détruite, ici aussi, pouvez-vous apporter des précisions à cette information.*

En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

*Carmelo Sciortino
Conseiller Communal & de Police*